

utile aux marchands de détail. Il étend de plus en plus ses sources de renseignements. Déjà l'introduction du marché de Québec a répondu au désir qui avait été exprimé et une série d'améliorations dans les avis de l'étranger rendra prochainement le *Moniteur* le journal le plus complet du pays pour la connaissance des marchés européens. Si la continuation de la faveur publique est basée sur la continuation de nos efforts pour la mériter, nous sommes sûrs d'avance qu'elle nous restera acquise.

L'ANNUAIRE DU MONITEUR DU COMMERCE.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs d'un ouvrage que le *Moniteur du Commerce* préparait pour ses abonnés qui paieraient à l'administration du journal leur souscription annuelle toute entière. Les soins et le temps nécessaire à la compilation de cette prime en ont retardé la publication; mais dans quelques semaines, nous serons à même de délivrer à chacun de nos abonnés ayant accompli la condition obligatoire, le paiement intégral d'une année d'abonnement, un exemplaire de l'Annuaire du *Moniteur du Commerce*.

Réunir dans un volume de 50 pages tous les renseignements qui peuvent être utiles à un marchand de campagne et à un cultivateur; condenser sous une forme commode toutes les informations dont la nécessité se fait sentir à chaque moment; tel a été le but que nous nous sommes proposés en mettant entre les mains de nos abonnés le volume dont nous annonçons la publication.

L'énumération de son contenu en fera d'autant mieux ressortir l'utilité. Pour compléter le prix courant des Ferronneries publié dans le *Moniteur du Commerce* et qui ne donne que l'escompte variable sur les diverses listes de prix fixés par les fabricants, il était nécessaire de faire connaître ces listes de prix, émanant un grand nombre de manufactures et de les condenser. Aussi l'Annuaire du *Moniteur du Commerce* contiendra la liste complète des prix des ferronneries, c'est-à-dire des clous à rivets, clous pressés et à finir, clous à barils et à caisses, clous à ferrer; tous les clous employés pour la chaussure, clous, brochettes et pointes de toute espèce, filières et cous sinets, limes, rapes et tierspoints, mèches de carrière, tarauds, vis, etc., enfin le prix de tous les nombreux articles compris sous le nom de ferronneries. Ainsi le prix courant du *Moniteur* se complète par les listes de prix fournis par l'Annuaire.

Naturellement les divers poids et mesures employés au Canada devaient trouver place dans l'annuaire, ainsi que la comparaison avec les poids et mesures étrangers, sur tout leur réduction en poids et mesures du Système métrique dont l'emploi devient de

jour en jour plus impératif. La valeur des monnaies étrangères comparée à celle du Canada, le taux des changes, les tables d'intérêt les plus étendues ainsi que les calculs tous faits des prix de toute marchandise après addition d'un profit seront de grand intérêt pour tous les commerçants et pour les fermiers que la vente de leurs produits amène tous les jours sur les marchés et pour lesquels aucune des opérations qui s'y passent et les calculs qu'elles nécessitent ne devraient être un secret.

Enfin, pour l'information générale de tous ceux entre les mains desquels l'Annuaire du *Moniteur du Commerce* peut tomber, ce petit volume contient les renseignements les plus utiles sur tout ce qu'un esprit, aimant à se rendre compte de ce qui se passe autour de lui, désire connaître. Il serait difficile de détailler tout ce que l'annuaire contient d'informations intéressantes. Il suffit de dire que les problèmes les plus usuels, les recherches les plus fréquentes, les curiosités les plus ordinaires sur tout ce qui touche les affaires, la culture, les actes de la vie journalière y trouveront une solution.

LE DOUBLE ETALON MÉTALLIQUE.

L'importance de la conférence monétaire tenue à Paris, quoique n'ayant atteint aucune solution pratique, est trop grande pour que le procès-verbal de ses séances soit sans intérêt pour nos lecteurs. Ce procès-verbal reste d'ailleurs la base de la conférence de l'année prochaine et des discussions qui, il faut l'espérer, amèneront une entente probable entre tous les Etats sur une question si débattue.

La Conférence monétaire Internationale, qui s'était réunie à Paris le 17 avril dernier, s'est ajournée, comme on le sait, au 12 avril 1882.

Elle a tenu en tout treize séances plénières. Les huit premières ont eu lieu les 19 avril, 5, 7, 10, 12, 14, 17 et 19 mai. Le 19 mai, sur la proposition du délégué de l'Espagne, la Conférence avait voté la proposition suivante :

« La Conférence, après avoir entendu une discussion générale ;

« Après avoir examiné la situation monétaire au point de vue international ;

« En présence des déclarations qui ont été faites au nom d'un certain nombre de gouvernements ;

« Considérant que plusieurs délégués ont manifesté le désir de voir suspendre momentanément les séances pour être mis à même d'en référer à leurs gouvernements, afin que ceux-ci fussent en mesure de se prononcer sur les propositions qui ont été formulées au sein de la Conférence et sur les résolutions à prendre pour coopérer à la réhabilitation de l'argent.

« Décide :

« Les séances de la Conférence sont suspendues du 19 au 30 juin prochain.

« En conséquence MM. les délégués reprendront séance le 30 juin, à 2 heures, au Ministère des affaires étrangères à Paris, sans qu'il soit besoin de convocation nouvelle.

La neuvième séance a eu lieu, conformément à cette résolution, le 30 juin, et elle a été suivie de quatre autres, les 2, 4, 6 et 9 juillet.

Voici le texte de la résolution par laquelle la Conférence, le 9 juillet, s'est ajournée au 12 avril 1882 :

« La Conférence : Considérant que dans le cours de ses deux sessions elle a entendu les discours, déclarations et observations des délégués de l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, les Indes et le Canada, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie, la Suède, la Norvège, la Suisse ;

« Considérant que les déclarations faites par plusieurs des délégués l'ont été au nom de leurs gouvernements ;

« Que ces déclarations admettent toutes l'utilité de prendre de concert diverses mesures, sous réserve de l'entière liberté d'action des différents gouvernements :

« Qu'il est permis de croire qu'une entente pourrait s'établir entre les Etats qui se sont fait représenter à Paris ;

« Mais qu'il convient de suspendre pour le moment les travaux des délégués ;

« Qu'en effet la situation monétaire peut, pour quelques Etats, motiver l'intervention des pouvoirs publics, et qu'il y a lieu de faire place, quant à présent, à des négociations diplomatiques, s'ajourne jusqu'au mercredi 12 avril 1882 »

En ce qui touche la fixation d'un rapport légal entre les deux métaux précieux, nous trouvons dans l'*Economiste français* un argument qui, autant que nous sachions, n'a jamais été produit et qui mérite d'être pris en considération :

« Les monométallistes raisonnent comme suit : « Les rapports de valeur entre deux marchandises varient nécessairement ; or, « l'or et l'argent sont deux marchandises, « donc il est impossible de fixer entre eux « un rapport de valeur invariable. » Certains bimétallistes, pour réfuter ce raisonnement, sont allés jusqu'à dire que l'or et l'argent, une fois convertis en monnaie, ne sont plus des marchandises, car la monnaie est un « nomisma », une création légale : en d'autres mots, sa valeur résulte d'une convention imposée par voie législative. Les définitions des deux écoles sont inexactes ; il faut, nous semble-t-il, raisonner comme suit :

« Le législateur, en déclarant qu'un objet quelconque servira de monnaie, ne se borne